

78 - Dénomination de voies

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination de deux voies desservant le nouveau lotissement «L'Orée du Bois» en cours de construction.

Situées en lisière de la Forêt de Chailluz, il est envisagé d'utiliser des noms en lien avec le «Poumon Vert» de la Ville pour ces rues aboutissant route de Tallenay.

I - Rue du Vieux Tilleul

Bien que dans cette forêt essentiellement feuillue les chênes et le hêtre soient les essences les plus représentées, les feuillus précieux et fruitiers (frêne, érable, tilleul, orme, merisier, alisier torminal...) occupent une grande superficie.

Parmi ces derniers, il existe un arbre remarquable, le tilleul de Tallenay. Situé à la pointe Nord-Ouest du massif, de l'autre côté de l'autoroute, à proximité des limites communales de Tallenay, Besançon et Châtillon-le-Duc, cet arbre, âgé de plus de quatre cents ans, est communément appelé le «Vieux Tilleul». Sa forme, son âge et sa position sur l'un des points cornières de la forêt en font un arbre singulier.

Dénommer ainsi l'une des voies de ce lotissement adjacent à la route de Tallenay permettrait de se remémorer l'existence de cet arbre vénérable.

II - Rue de la Lavogne

De nombreux éléments marquent le paysage forestier et sont autant de centres d'intérêts potentiels. Ils traduisent une forte utilisation du site par les hommes au cours des siècles.

Parmi ceux-ci, les lavognes (ou lavagnes) sont des abreuvoirs pour les troupeaux établis sur une couche d'argile. D'origine naturelle le plus souvent, elles se forment à la faveur d'un sous-sol karstique (massif calcaire fissuré) par lequel les eaux de pluies s'infiltrent.

Près de l'autoroute, entre les Petites et les Grandes Baraques, la lavogne du parc à cerfs est construite en pierres calcaires. Cet ouvrage nettoyé et mis en valeur en 2003 était destiné à retenir l'eau et servait de point d'abreuvement pour les animaux d'élevage qui étaient amenés au parcage en forêt.

La création d'une nouvelle voie en lisière de Chailluz est l'occasion de remettre en valeur l'un de ces éléments caractéristiques en lui attribuant son nom.

III - Passage des Arts

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) collaborent étroitement en vue d'élaborer une identité commune dans le domaine de la Culture.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région de Franche-Comté, avec le soutien de la Ville de Besançon ont, à travers la Cité des Arts, doté notre territoire d'un nouvel outil culturel d'envergure au pied d'un site emblématique de notre capitale régionale.

Afin de personnaliser encore davantage ce lieu, une adresse spécifique pourrait être donnée pour cet ensemble.

C'est pour ces différentes raisons qu'il est proposé de dénommer «Passage des Arts» la voie qui passe au travers du bâtiment et relie l'avenue Gaulard au Port Fluvial.

Ainsi, le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Fonds Régional d'Art Contemporain pourraient être adressés respectivement aux numéros 1 et 2 du Passage des Arts.

Cette nouvelle dénomination ayant déjà reçu un avis favorable de la Région de Franche-Comté et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'entériner ce choix.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces trois dénominations.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions de dénominations.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.